



**Association Nationale des Étudiants en Médecine de France**

ANEMF c/o FAGE, 79 rue Périer 92120 Montrouge - 01 40 33 70 72  
www.anemf.org - contact@anemf.org

Organisation étudiante représentative selon la loi de 1901 et le code de l'éducation.  
Représentée au CNESER et CNOUS. Nommée à la CNEMMOP. Membre de la FAGE et de l'IFMSA

# Procédure de choix de poste

**Comment choisir son poste après les ECNi 2018 ?**

## Introduction

Ce guide s'adresse aux étudiants ayant passé les ECNi 2018, et s'apprêtant à se lancer dans le troisième cycle des études médicales : **l'internat**. Avant de prendre vos fonctions d'internes, vous allez devoir, tout au long de l'été, suivre une procédure pour choisir votre affectation : la spécialité et la subdivision dans laquelle vous serez formés pendant les 3 à 6 années à venir.

**L'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF)**, après vous avoir représentés pendant le premier et le deuxième cycle, vous accompagne une dernière fois au cours de cette procédure afin qu'elle se déroule au mieux pour vous.

## Procédure de choix

### Organisation générale de la procédure

La procédure de choix permet à chaque étudiant classé à l'issue des ECNi d'être affecté à un poste d'interne : une spécialité et une subdivision (ville). Elle s'organise en deux phases :

- Une **phase de simulation** : chaque étudiant fait des « pré-choix » en dressant la liste des postes qu'il souhaiterait occuper et va les classer ;
- Une **phase de choix** (« l'amphi de garnison virtuel ») : les étudiants font le choix définitif d'un poste parmi leurs vœux et selon leur disponibilité en fonction de leur classement ;

Cette procédure se déroule sur une plate-forme informatisée appelée **CELINE**, ouverte aux étudiants à partir du 02 juillet. La procédure de simulation débutera le 18 juillet après la publication de [l'arrêté fixant le nombre de postes disponibles par subdivision](#).

### Phase de simulation

La phase de simulation se déroulera cette année **du 18 juillet au 3 septembre**. Au cours de cette phase, vous serez amenés à formuler des **pré-choix** : vous pouvez choisir autant de postes que vous le voulez dans la liste complète et les classer par ordre de préférence. Un poste est défini par une ville (ou subdivision) et une spécialité (un DES).

Le nombre de pré-choix n'est pas limité. Vous pouvez choisir n'importe quel poste, qu'il soit disponible ou non, donc **lâchez-vous** ! Il n'y a pas de raison de ne pas sélectionner un poste si vous le voulez, même si vous le pensez inaccessible : une bonne surprise est toujours possible.

Une fois la liste de vos pré-choix réalisée, vous pourrez savoir quel poste vous pouvez avoir ou non ainsi que le premier poste, dans l'ordre, disponible parmi vos choix **dans l'état actuel de la simulation**. En effet, les simulations de vœux sont faites progressivement par l'ensemble de votre promotion : vous n'aurez pas une certitude totale tant que tout le monde ne remplira pas ses pré-choix (vous avez connaissance du pourcentage d'étudiants ayant déjà fait ses pré-choix).

Vous pouvez aussi connaître votre classement dans la future promotion. Notez que les étudiants ayant signés un Contrat d'Engagement au Service Public (CESP) seront placés dans une liste à part.

*Les choix de stage d'internat, au sein de chaque promotion, se font dans l'ordre du classement.*

Une fois que vous avez décidé de l'ordre de vos choix, mettez-les dans le bon ordre et n'y touchez plus afin que le logiciel puisse se baser sur vos choix pour indiquer aux suivants les postes auxquels ils ont accès (bien évidemment, si vous changez d'avis vous êtes tout à fait libres de modifier vos vœux).

Encore une fois, quelqu'un peut changer d'avis devant vous : **ne supprimez pas un pré-choix sur le seul motif qu'il n'est pas accessible sur CELINE** lors des simulations, il sera peut-être disponible le jour du choix définitif !

Les auditeurs (statut de dérogant) seront sortis de la simulation **le 1<sup>er</sup> août**. À partir de ce moment là, vous recevrez un mail pour tout changement de votre affection supposée (premier vœux disponible ou position dans la promotion correspondant à celui-ci) et tous les soirs pour vous rappeler votre affection provisoire et la vérifier.

## Phase de choix

La phase de choix définitif se déroulera **du 4 septembre 8h30 au 26 septembre inclus**. Une fois la procédure de choix lancée, les étudiants choisissent sur internet à partir de leur pré-choix. **Les modifications sont toujours possibles**, mais vos pré-choix, s'ils sont complets et ordonnés, n'ont pas besoin d'être modifiés, quoi que choisissent les précédents. En effet, vous classez vos pré-choix afin de prendre le premier disponible, par ordre de préférence, avec comme sécurité la validation du choix au dernier moment, avec une complète visibilité sur les postes disponibles à votre rang de classement.

Pour effectuer la validation de votre choix définitif, le CNG (qui gère toute la procédure) vous donne une **tranche de passage** (disponible [ici](#)). Vous ne pourrez valider votre choix définitif qu'à partir du moment où le précédent aura choisi son poste : vous aurez donc une vision exacte des postes restants au moment de faire votre choix (évolution en temps réel de la page internet). Le choix peut ainsi être découpé en deux étapes :

### 1. Préparation au passage

- Lors de cette étape, les étudiants peuvent encore modifier leurs choix et continuer les simulations. Le logiciel calculera automatiquement la nouvelle affectation provisoire.
- Dans le cadre au-dessus de la liste de choix, il sera indiqué le classement de la personne qui est en train de passer. La couleur changera au fur et à mesure que vous vous approchez de votre tour.

## 2. Passage

- C'est durant cette étape que l'étudiant dont c'est le tour valide son choix définitif.
- Les étudiants suivants peuvent continuer les simulations et voir toutes les possibilités qui leurs sont offertes.

L'équipe du CNG appelle dans plusieurs cas :

- Si elle constate que l'étudiant n'est plus connecté mais qu'il l'était dans l'heure qui a précédé le choix, afin de demander confirmation du choix.
- Si l'étudiant met trop de temps à choisir. L'équipe du CNG ne forcera pas celui-ci à faire le choix rapidement, mais essaiera de résoudre les éventuels problèmes techniques. En cas de problèmes de connexion, le correspondant du CNG pose la question secrète que l'étudiant a choisi lors de l'inscription sur CELINE, puis sa date de naissance, et ensuite celui-ci pourra effectuer son choix par téléphone.
- Si vous n'êtes pas connecté(e) alors qu votre tour de passage approche.

**Si vous ne répondez pas au bout de quelques minutes**, vous serez alors déclassé au dernier rang vous permettant d'obtenir votre premier vœux. Si à ce moment là vous n'êtes encore pas disponible, vous serez à nouveau déclassé, et ainsi de suite. Si vous savez que vous serez absent au moment de votre choix, vous pouvez vous déclarer absent, afin que votre premier vœu disponible soit validé automatiquement.

L'**ANEMF**, l'Inter-Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes en Médecine Générale (**ISNAR-IMG**) et l'Inter-Syndicale Nationale des Internes (**ISNI**) seront sur place pour veiller au bon déroulement des opérations.

L'amphithéâtre virtuel commencera le 4 septembre au matin. Le major passe, puis le second, et ainsi de suite. Le passage est découpé en journées. La journée ne se termine qu'une fois ceux prévus sur cette journée passés. Cependant le CNG n'intervenant qu'en cas d'anomalie du déroulement (absence, ...), le système peut continuer à avancer si les étudiants suivants souhaitent faire leur choix.

Pendant toute la durée de l'amphithéâtre virtuel, l'ANEMF est présente au CNG pour répondre à vos questions. Pour nous joindre, voici les numéros : 01.77.35.62.77 ou 01.77.35.62.79.

Une ligne d'assistance téléphonique pour le choix définitif des classements (correspondant du CNG) est disponible au numéro suivant : 01.77.35.61.80.

Pour vous familiariser avec le logiciel de choix, nous vous recommandons de visionner cette [vidéo du CNG](#).

## Foire Aux Questions

### Le déclassement

Si vous voulez pouvoir choisir en fonction du choix d'une autre personne (si vous êtes en couple, par exemple) mais que vous êtes mieux classé que cette dernière, il est possible de se déclasser : vous serez placé(e) juste derrière la personne voulue et pourrez donc choisir une fois que cette dernière aura fait son choix. Vous conservez votre classement initial pour votre place au sein de la promotion, pour le droit au remords, etc.

Pour vous déclasser, il suffit d'un simple mail au CNG avant la procédure de choix définitif, ou d'un appel après le début de la procédure de choix définitif. Si vous changez d'avis, en un coup de fil, c'est réglé !

### Oubli de la réponse à la question secrète

Vous devrez contacter le CNG afin qu'un contrôle de votre identité puisse être effectué avant de vous apporter une réponse.

Pour ceux qui lisent cette question avant le début de la procédure de choix de poste : Pensez à la mémoriser, elle vous sera obligatoirement demandée !

### Le droit au remords

Le choix sur CELINE est définitif une fois qu'il est validé, vous ne pouvez pas changer d'avis. Vous avez toutefois la possibilité, si votre spécialité ne vous convient finalement pas, de choisir une autre spécialité que celle que vous aviez initialement choisie, à condition qu'elle ait été disponible dans votre subdivision au moment de la procédure de choix, lorsque c'était votre tour de passer. Pour cela, il faut contacter votre Agence Régionale de Santé (ARS) avant la fin de votre quatrième semestre d'internat. Vous ne pouvez pas changer de subdivision et ce droit n'est disponible qu'une seule fois !

Votre dossier de demande doit être composé d'une lettre motivant la décision du droit au remords et l'accord du responsable du DES de la spécialité d'accueil.

### Repasser les ECN

Si vous êtes déçu par votre classement, que vous n'avez pas eu un classement correspondant à votre niveau habituel, vous pouvez demander le statut d'auditeur afin de repasser les ECN une deuxième et dernière fois. Il faut pour cela adresser une demande au Doyen de votre faculté dans les 15 jours suivant la parution des résultats des ECNi (la date limite est fixée par chaque UFR).

Cette demande sera examinée par une commission au sein de laquelle des élus étudiant et des internes siègent. Si le statut d'auditeur est accordé, il faut refaire l'ensemble des stages prévus en DFASM3, ainsi que les enseignements théoriques fixés par la commission de dérogation. De plus, le statut d'auditeur libre permet l'accès aux aides sociales du CROUS.

Par ailleurs, tout étudiant ayant été classé à l'issue des ECNi 2018 peut repasser les ECNi en 2019 en tant qu'interne, sous réserve d'avoir validé ses deux premiers semestres de troisième cycles (dans l'affectation qu'il avait obtenu à l'issue des ECNi 2018) et d'avoir soumis une demande auprès de son UFR.

## Ressources utiles et informations

### Précis de l'ISNAR-IMG

Chaque année, l'ISNAR-IMG édite un précis décrivant la médecine générale (maquette du DES et organisation de la formation), la filière universitaire, les procédures de demande d'année de recherche. Le guide reprend chacune des subdivisions et donne des informations sur l'attractivité de la région, l'organisation de la formation et des contacts utiles.

[Le guide](#)

### Guide des villes et des spécialités de l'ISNI

Dans la même veine que le précis de l'ISNAR-IMG, ce guide reprend l'ensemble des 44 spécialités et des 28 subdivisions pour vous éclairer dans votre choix. Une page de coordonnées utiles se trouve à la fin. Le guide se trouve sur le site [futur-interne](#) qui regroupe d'autres informations.

[Le guide](#)

### La Réforme du 3e Cycle

La réforme du troisième rentre dans sa deuxième année d'application. Voici quelques liens utiles à sa compréhension.

[Fiche technique produite par l'ANEMF](#) reprenant les grandes lignes de la réforme.

[Le site de la Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Médecine](#) qui regroupe les maquettes de chaque DES, FST et options.

### Site d'information du CNG

[Le site du CNG pour les ECNi](#) qui regroupe énormément d'informations en terme de dates, de description des procédures, les n° importants, la marche à suivre en cas de problème technique.

[Le site web pour procéder aux choix](#)

Les rangs limites pour les années [2017](#) (1ère année de l'application de la R3C) et [2016](#) (dernière année sous l'ancien régime).

[Les tranches de passage](#) pour la procédure de choix définitive.

## Choix de stages et informations post-affectation

Chaque ARS fonctionne un peu différemment en terme de choix de stage et de démarche post-affectation à réaliser. Ces informations peuvent se retrouver sur les **Portails d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS)**.

[Exemple pour Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Pour accéder aux différents PAPS](#) : la liste des subdivisions est en haut à droite.

On peut déjà citer le cas de la médecine générale à Paris qui nécessite une pré-inscription [ici](#) avant le 03 octobre 2018.

## Gestionnaire du concours auprès du CNG

En cas d'anomalie ou de question, si vous avez besoin de contacter le CNG, vous pouvez contacter la gestionnaire du concours auprès du CNG :

Sandrine Delouée

Courriel : [sandrine.delouee@sante.gouv.fr](mailto:sandrine.delouee@sante.gouv.fr)

Tél : 01 77 35 62 95

Adresse postale : Centre national de gestion - ECN - 21B, rue Leblanc - 75737 Paris Cedex 15

**Pour toute question à propos de la procédure de choix de poste, contactez nous à [interne@anemf.org](mailto:interne@anemf.org).**

**Mis à jour par :**

**VALERO Samuel, Vice-Président 2017-2018 chargé des Perspectives Professionnelles** [perspectives.pro@anemf.org](mailto:perspectives.pro@anemf.org)